

Madame, Monsieur,

A la rentrée 2018-2019, votre enfant est admis au Lycée de la Mer

En classe de :

Afin de pouvoir valider son inscription, vous êtes invités à apporter le dossier dûment complété et signé, accompagné des documents listés ci-dessous, le :

Vous pouvez le cas échéant nous les faire parvenir par courrier pour cette date à l'adresse suivante :

**Lycée de la Mer port de la barbotière BP81 33470 GUJAN-MESTRAS**

**Sans réponse de votre part à la date fixée ou si le dossier n'est pas complet, l'inscription de votre enfant ne sera pas validée et nous serons dans l'obligation de contacter un autre élève sur liste d'attente.**

TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES A L'INSCRIPTION AU LYCEE DE LA MER SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DU LYCEE : <http://www.lyceedelamergujan.fr>

Le Proviseur – Mme Deguillaume

### ADMINISTRATION – SECRETARIAT DES ELEVES -

Gujan : Mme LECLAIRE- 05 56 22 39 50 Poste 413 Biganos : Mme DUBOURG 05 56 82 60 16

- La fiche de renseignements de couleur à modifier ou à compléter si besoin.
- L'EXEAT (certificat de radiation) délivré par l'établissement scolaire fréquenté en juin 2018  
(Uniquement pour les nouveaux élèves)
- La photocopie du livret de famille dans son intégralité. (Uniquement pour les nouveaux élèves ou suite à un changement de situation)
- La photocopie de l'extrait de jugement de divorce. (Uniquement pour les nouveaux élèves ou suite à un changement de situation)
- L'attestation de l'ASSR n°2 (uniquement pour les 2ndes Générales et Technologiques et 2ndes Professionnelles).
- L'Assurance scolaire pour 2018-2019.
- La copie du diplôme CAP BEP ou tout autre diplôme de la filière ou du relevé de notes (pour les MCAIB - Mention Complémentaire Aménagement Intérieur de Bateau - et les CAP Charpentier de Marine).
- La photocopie de la carte vitale pour les filières professionnelles nécessaire en cas d'accident.
- Pour les PAP mis en place, l'affectation à un dispositif ULIS, une notification MDPH en cours⇒ transmettre les documents justificatifs.

### INFIRMERIE

Gujan : 05 56 22 39 50 Poste 405

Contactez l'infirmière pour toute situation médicale qu'il vous semblera utile de lui communiquer par courrier confidentiel. (PAI...).

### SERVICE INTENDANCE

Gujan : 05 56 22 39 50 Poste 410

- L'autorisation d'utilisation de la biométrie pour accéder au self et la fiche de renseignements « intendance » complétée et signée.
- Relevé d'Identité Bancaire à joindre **obligatoirement** (pour remboursement stages, bourses, voyages...)
- Pour les élèves boursiers de l'année scolaire précédente, joindre la notification de bourse.
- Mandat de prélèvement

### SERVICE VIE SCOLAIRE –Gujan : 05 56 22 42 80 - Biganos : 05 56 82 79 89

- La fiche d'urgence complétée avec une photo d'identité récente et agrafée.
- Le formulaire de demande d'inscription à l'internat dûment complété avec une enveloppe à l'adresse du responsable légal 1 ou avec votre mail. Une réponse définitive sur l'acceptation à l'internat vous sera donnée à partir du 10 juillet (pas d'internat pour les élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa Pro)

### SERVICE DU CHEF DES TRAVAUX- M. KAISER – Mme Claude : Gujan : 05 56 22 39 50 Poste 461

#### Pour toute nouvelle inscription en lycée professionnel.

- Il vous appartient **personnellement** de commander votre outillage professionnel pour votre section. Vous trouverez toutes les indications sur le site du lycée à la rubrique INSCRIPTION
- Chèque **IMPÉRATIF** pour les Equipements de Protection Professionnels. Voir également sur le site du lycée pour le montant du chèque en fonction de votre classe

#### LES ASSOCIATIONS (adhésion recommandée pour les internes le mercredi après midi)

- Un chèque de **11 €** (ou 18 € si Club Power Kite) à l'ordre de **La Maison des Lycéens**, joint au bulletin d'adhésion (Nom, Prénom et Classe de l'élève inscrits au dos du chèque)
- Un chèque de **25 €** à l'ordre de **l'Association Sportive**. (Nom, Prénom et Classe inscrits au dos du chèque)